

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N° 2023/03 à N° 2023/20**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 2 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le deux février, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt sept janvier deux mille vingt et trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Isabelle CAMBIER - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Lucas WACRENIER - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - Mme Véronique DELEPLANQUE - M. Joffrey LEROY - M. Jérôme FRANCIN - M. Nicolas GROSSE - Mme Victoria GODEFROOD-BERRA - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

Mme Valéria GRASSELLI - Mme Nouria BELAYACHI - M. Roger VICOT - Mme Anne LEDUC - M. Aro RATSIMIALARIVO - M. Romain FYVEY - M. Vincent DHELIN, Conseillers Communaux.

Monsieur Valéria GRASSELLI a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEMIERE  
Madame Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS  
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE  
Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN  
Monsieur Aro RATSIMIALARIVO a donné pouvoir à Madame Karima HARIZI  
Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC  
Monsieur Vincent DHELIN a donné pouvoir à Madame Véronique DELEPLANQUE

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 2 février 2023

### DELIBERATION

2023/ 05 - **ECHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET HURBAN - PARCELLES A5568P ET A5566P - RUE DU CHATEAU D'ISENGHIEN.**

L'aménageur Hurban a conduit dans la zone du Grand But à Lomme une opération d'aménagement consistant à implémenter un multiplex Kinopolis, et à ajouter des enseignes de loisirs et de sport à celles d'IKEA et Carrefour, mais aussi de restauration, en un pôle cohérent et attractif, qui fut livré en 2017.

Dans le cadre de cette opération, des découpages fonciers ont été effectués et certains nécessitent aujourd'hui des ajustements, afin de mettre en conformité l'affectation de l'emprise et son propriétaire.

Ainsi en est-il de la parcelle A 5568p (728 m<sup>2</sup>), qui est une partie du parking P3 sis au Nord du Kinopolis : cette emprise appartient toujours à la Ville, alors que l'ouvrage est affecté au stationnement du Kinopolis et des enseignes alentours. Cette parcelle relève du domaine privé. Il n'y a pas lieu à désaffecter ni à déclasser cette emprise car les aménagements ont été réalisés en vertu d'un bail à construction sur des emprises privées et ce parking est actuellement géré de manière privative par KINEPOLIS sans intervention de la Ville. La limite du bail à construction doit être rectifiée pour les incorporer dans son assiette.

La voirie est en revanche affectée à l'usage du public et gérée par la collectivité, elle relève donc du domaine public.

De même, la parcelle A 5566p (2493 m<sup>2</sup>) est une partie du Parc Urbain municipal, servant notamment d'assiette à la Maison des Pêcheurs. Elle appartient pourtant toujours à Hurban.

Il s'agit d'établir un nouveau plan parcellaire de division afin de rectifier l'acte notarié relatif à la cession des fonciers de la zone à l'aménageur.

L'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat a été sollicité en date du 7 octobre 2022, l'absence de réponse dans le délai de deux mois vaut acceptation.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **DECIDER** de régulariser les découpes parcellaires liées à l'aménagement de la zone du Grand But, par l'échange sans soulte des parcelles A 5568p à revenir à la société HURBAN ou toute autre constituée à cet effet (notamment la SARL AGORA) et A 5566p à revenir à la Ville ;

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

PUBLIE LE : 14 FEV. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

# HURBAN

## LOMME

### Site "Le Grand But"

### Échange Ville / Hurban

### Plan Parcellaire

Échelle : 1/600

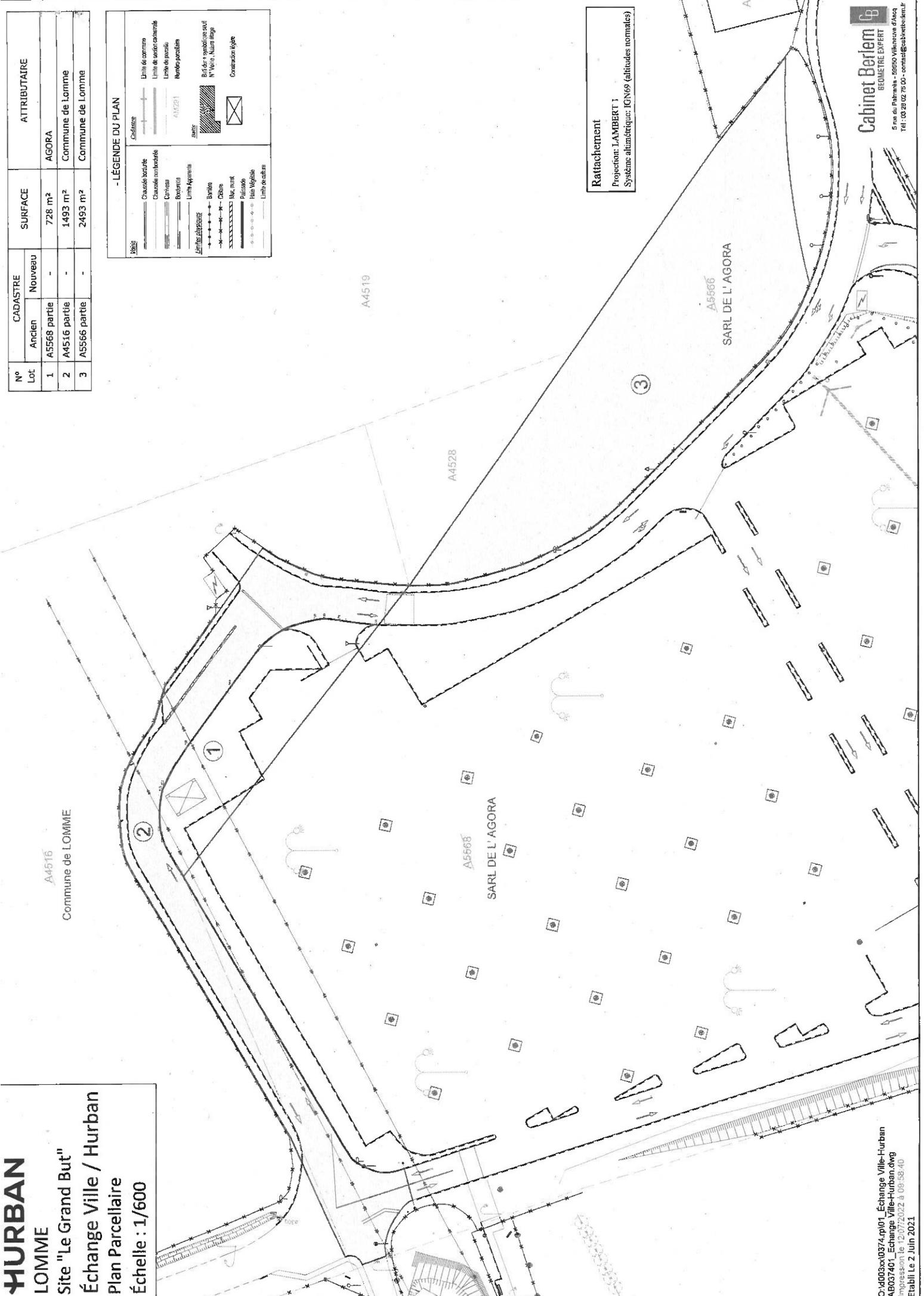
N° Lot	CADASTRE		SURFACE	ATTRIBUTAIRE
	Ancien	Nouveau		
1	A5568 partie	-	728 m <sup>2</sup>	AGORA
2	A4516 partie	-	1493 m <sup>2</sup>	Commune de Lomme
3	A5566 partie	-	2493 m <sup>2</sup>	Commune de Lomme

**- LÉGENDE DU PLAN**

Cadastrage	
	Chaussée bordure
	Chaussée non bordure
	Canal
	Bordure
	Limite Apparente
	Limite réelles
	Bâti
	Clôture
	Mur, mur
	Piscine
	Base végétale
	Limite de culture

Zones	
	Unité de terrain
	Unité de section cadastrale
	Unité de parcelle
	Nombre parcelles
	Bâtiments symbolisés sur N°Voie, N°sur image
	Construction légère



**Rattachement**  
 Projection: LAMBERT 1  
 Système altimétrique: IGN69 (altitudes normales)

Dossier N° : 10138682  
Démarche : Consultation du Domaine (version de mai 2020)  
Organisme : Direction générale des Finances Publiques  
Ce dossier est **en construction**.

## Historique

Déposé le : vendredi 07 octobre 2022 15h32

## Identité du demandeur

Email : clenglart@mairie-lomme.fr  
SIRET : 21590355000014  
SIRET du siège social : 21590355000014  
Dénomination : MAIRIE  
Forme juridique : Commune associée et commune déléguée  
Libellé NAF : Administration publique générale  
Code NAF : 8411Z  
Date de création : 1 janvier 1978  
État administratif : en activité  
Effectif (ISPF) : 500 à 999 salariés  
Code effectif : 41  
Numéro de TVA intracommunautaire : FR49215903550  
Adresse : COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME  
MAIRIE  
72 AV DE LA REPUBLIQUE  
BP 159  
59461 LOMME CEDEX  
FRANCE

## Formulaire

Pour des précisions sur les cas où la DNID doit être sélectionnée dans la liste ci-dessus, cliquer sur le lien :

<https://immobilier-etat.gouv.fr/noticeDS#competence>

**Les modes opératoires sont disponibles en cliquant sur l'URL ci-dessous**

<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/fe50ca9e6b43490fa615/>

**Liste des contacts (exclusivement pour les questions "métier" liées à la consultation du Domaine préalablement à l'envoi du formulaire)**

<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/9696a5c3e60e44409379/>

## **1. Coordonnées de la personne à contacter**

**Nom, Prénom de la personne à contacter y compris pour une visite sur place**

LENGLART Charles

**Fonctions**

Instructeur du droit des sols

**Catégorie du demandeur**

Collectivité territoriale, groupement et EPL

**Numéro de téléphone**

03 20 22 76 09

**Adresse courriel**

clenglart@mairie-lomme.fr

**En cas d'action pour le compte d'un tiers, nom du mandant :**

Non communiqué

**Demande effectuée dans le cadre de la relation de confiance**

Non

## **2. Description de l'opération envisagée (voir notice) :**

**Nature de l'opération**

Cession

**Motif et contexte de l'opération, modalités particulières**

Cession à titre gracieux d'une partie de la parcelle 355 A 5568 en régularisation de la vente de 2017

**Opération d'ensemble**

Non

**Calendrier prévisionnel**

Non communiqué

**Des négociations sur le prix ont-elles été engagées ?**

Oui

**Si oui, indiquer le prix négocié ou demandé :**

0

### 3. Identification, description du ou des biens (voir notice) :

#### **Demande d'évaluation justifiant l'utilisation d'un tableur**

Pour les seules demandes d'évaluation portant sur plus de 3 biens distincts, vous pouvez utiliser l'un des formats de tableur ci-dessous (les situations justifiant l'utilisation du tableur sont précisés dans la notice).

De manière générale, il est fortement recommandé, pour faciliter et accélérer le traitement de votre dossier, de compléter un formulaire par bien à évaluer.

Tableur Excel ou OpenOffice : <https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/e16abf079b2c4cb3a88a/>

Ne peut pas omettre de joindre en fin de formulaire les pièces justificatives pour les biens décrits dans le tableur.

#### **Adresse précise du bien à évaluer :**

zone du Grand But 59160 LOMME

#### **Complément d'adresse**

Parking P3 Kinépolis

#### **Parcelles cadastrales**

355 A 5568p

#### **Numéro(s) de lot(s)**

Non communiqué

#### **Département et commune du bien à évaluer**

59 / 59350 - Lille

#### **Nature du bien**

Autre

#### **Si autre, précisez**

parking

#### **Description du bien (parcelle, nature des constructions, surfaces par types de biens..)**

Lors de la vente de la zone en 2017, la parcelle 355 A 5568p (728m<sup>2</sup> sur 32806 m<sup>2</sup>) qui est une partie du parking P3 au bénéfice de Kinépolis est restée propriété de la Commune de LOMME alors qu'elle aurait dû être cédée avec les autres parcelles constituant le parking. Il s'agit donc d'une procédure de régularisation d'une erreur de découpage commise à l'époque.

#### **Le bien a-t-il déjà été évalué par le service du Domaine ?**

Non

#### **Le bien a-t-il été évalué par un expert privé ?**

Non

#### **4. Situation juridique du bien (voir notice) :**

**Identité des propriétaires du bien :**

Commune de LOMME

**Situation locative du bien :**

Libre

#### **5. Urbanisme (voir notice) :**

**Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Oui

**Zonage PLU**

N

**Préciser le zonage (UA, UB...) :**

NL

**Si le PLU est dématérialisé, indiquer l'adresse URL du PLU en lieu et place de la pièce jointe :**

<https://plu.lillemetropole.fr/>

**Situation Particulière**

Non communiqué

**Date de référence**

Non communiqué

**Servitudes administratives ou de droit privé :**

Non communiqué

**Réseaux et voiries :**

Non communiqué

#### **6. Précisions complémentaires**

**Précisions complémentaires :**

Cette demande concerne une régularisation d'une erreur de découpage lors de la cession en 2017. La parcelle 355 A 5568p (728m<sup>2</sup> sur 32806 m<sup>2</sup>) reprise en n°1 sur le plan de géomètre est cédée à titre gracieux à la société HURBAN ou toute autre constituée à cet effet, la Commune ayant déjà touché le produit de la vente à l'époque. Dans le même temps, la parcelle 355 A 5566p (2493 m<sup>2</sup> sur 2965 m<sup>2</sup>) n°3 du plan de géomètre est acquise à titre gracieux par la Commune de LOMME à Hurban ou toute autre constituée à cet effet.

**Référence interne de votre demande**

Cession partie parking P3

## **7. Autres documents joints à la demande : (photos et autres documents utiles à la réalisation de l'évaluation cf. notice)**

### **Signataire**

**Nom du signataire :**

Charles LENGLART

**Qualité du signataire**

Instructeur du droit des sols

### **Messagerie**

**Email automatique, vendredi 07 octobre 2022 15h32**

[Votre dossier demarches-simplifiees.fr n° 2021/59350 - Lille/10138682 a bien été reçu] Bonjour, Nous vous confirmons la bonne réception de votre demande d'évaluation (dossier n° 2021/59350 - Lille/10138682, votre référence interne Cession partie parking P3). Cet accusé de réception vaut preuve de dépôt. Si votre dossier est complet, vous recevrez très prochainement un accusé de réception vous informant de son passage en instruction. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages que nous vous ferons parvenir à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/10138682>. Cordialement, Le pôle d'évaluation domaniale

Dossier N° : 10154756  
Démarche : Consultation du Domaine (version de mai 2020)  
Organisme : Direction générale des Finances Publiques  
Ce dossier est en construction.

## Historique

Déposé le : vendredi 07 octobre 2022 15h37

## Identité du demandeur

Email : clenglart@mairie-lomme.fr  
SIRET : 21590355000014  
SIRET du siège social : 21590355000014  
Dénomination : MAIRIE  
Forme juridique : Commune associée et commune déléguée  
Libellé NAF : Administration publique générale  
Code NAF : 8411Z  
Date de création : 1 janvier 1978  
État administratif : en activité  
Effectif (ISPF) : 500 à 999 salariés  
Code effectif : 41  
Numéro de TVA intracommunautaire : FR49215903550  
Adresse : COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME  
MAIRIE  
72 AV DE LA REPUBLIQUE  
BP 159  
59461 LOMME CEDEX  
FRANCE

## Formulaire

Pour des précisions sur les cas où la DNID doit être sélectionnée dans la liste ci-dessus, cliquer sur le lien :

<https://immobilier-etat.gouv.fr/noticeDS#competence>

**Les modes opératoires sont disponibles en cliquant sur l'URL ci-dessous**

<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/fe50ca9e6b43490fa615/>

**Liste des contacts (exclusivement pour les questions "métier" liées à la consultation du Domaine préalablement à l'envoi du formulaire)**

<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/9696a5c3e60e44409379/>

## **1. Coordonnées de la personne à contacter**

**Nom, Prénom de la personne à contacter y compris pour une visite sur place**

Lenglart Charles

**Fonctions**

Instructeur du droit des sols

**Catégorie du demandeur**

Collectivité territoriale, groupement et EPL

**Numéro de téléphone**

03 20 22 76 09

**Adresse courriel**

clenglart@mairie-lomme.fr

**En cas d'action pour le compte d'un tiers, nom du mandant :**

Non communiqué

**Demande effectuée dans le cadre de la relation de confiance**

Non

## **2. Description de l'opération envisagée (voir notice) :**

**Nature de l'opération**

Acquisition amiable

**Motif et contexte de l'opération, modalités particulières**

Acquisition à titre gracieux d'une partie de la parcelle 355 A 5566p en régularisation de la vente de 2017.

**Opération d'ensemble**

Non

**Calendrier prévisionnel**

Non communiqué

**Des négociations sur le prix ont-elles été engagées ?**

Oui

**Si oui, indiquer le prix négocié ou demandé :**

0

### 3. Identification, description du ou des biens (voir notice) :

#### **Demande d'évaluation justifiant l'utilisation d'un tableur**

Pour les seules demandes d'évaluation portant sur plus de 3 biens distincts, vous pouvez utiliser l'un des formats de tableur ci-dessous (les situations justifiant l'utilisation du tableur sont précisés dans la notice).

De manière générale, il est fortement recommandé, pour faciliter et accélérer le traitement de votre dossier, de compléter un formulaire par bien à évaluer.

Tableur Excel ou OpenOffice : <https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/e16abf079b2c4cb3a88a/>

Ne peut pas omettre de joindre en fin de formulaire les pièces justificatives pour les biens décrits dans le tableur.

#### **Adresse précise du bien à évaluer :**

zone du Grand But 59160 LOMME

#### **Complément d'adresse**

partie sud-est du parc urbain

#### **Parcelles cadastrales**

355 A 5566p

#### **Numéro(s) de lot(s)**

Non communiqué

#### **Département et commune du bien à évaluer**

59 / 59350 - Lille

#### **Nature du bien**

Équipement public

#### **Si autre, précisez**

Non communiqué

#### **Description du bien (parcelle, nature des constructions, surfaces par types de biens..)**

Lors de la vente de la zone en 2017, la parcelle 355 A 5566p (2493 m<sup>2</sup> sur 2965 m<sup>2</sup>) qui est une partie du Parc Urbain municipal et sert notamment d'assiette à la Maison des Pêcheurs, bâtiment municipal accueillant une association, a été cédée par erreur. Il s'agit donc d'une procédure de régularisation d'une erreur de découpage commise à l'époque.

#### **Le bien a-t-il déjà été évalué par le service du Domaine ?**

Non

#### **Le bien a-t-il été évalué par un expert privé ?**

Non

#### **4. Situation juridique du bien (voir notice) :**

**Identité des propriétaires du bien :**

HURBAN DEVELOPPEMENT

**Situation locative du bien :**

Libre

#### **5. Urbanisme (voir notice) :**

**Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Oui

**Zonage PLU**

N

**Préciser le zonage (UA, UB...) :**

NL

**Si le PLU est dématérialisé, indiquer l'adresse URL du PLU en lieu et place de la pièce jointe :**

<https://plu.lillemetropole.fr/>

**Situation Particulière**

Non communiqué

**Date de référence**

Non communiqué

**Servitudes administratives ou de droit privé :**

Non communiqué

**Réseaux et voiries :**

Non communiqué

#### **6. Précisions complémentaires**

**Précisions complémentaires :**

Cette demande concerne une régularisation d'une erreur de découpage lors de la cession en 2017. La parcelle 355 A 5568p (728m<sup>2</sup> sur 32806 m<sup>2</sup>) reprise en n°1 sur le plan de géomètre est cédée à titre gracieux à la société HURBAN ou toute autre constituée à cet effet, la Commune ayant déjà touché le produit de la vente à l'époque. Dans le même temps, la parcelle 355 A 5566p (2493 m<sup>2</sup> sur 2965 m<sup>2</sup>) n°3 du plan de géomètre est acquise à titre gracieux par la Commune de LOMME à Hurban.

**Référence interne de votre demande**

Acquisition à Hurban du terrain Maison des pêcheurs

## **7. Autres documents joints à la demande : (photos et autres documents utiles à la réalisation de l'évaluation cf. notice)**

### **Signataire**

**Nom du signataire :**

Charles LENGART

**Qualité du signataire**

Instructeur du droit des sols

### **Messagerie**

**Email automatique, vendredi 07 octobre 2022 15h37**

[Votre dossier demarches-simplifiees.fr n° 2021/59350 - Lille/10154756 a bien été reçu] Bonjour, Nous vous confirmons la bonne réception de votre demande d'évaluation (dossier n° 2021/59350 - Lille/10154756, votre référence interne Acquisition à Hürban du terrain Maison des pêcheurs). Cet accusé de réception vaut preuve de dépôt. Si votre dossier est complet, vous recevrez très prochainement un accusé de réception vous informant de son passage en instruction. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages que nous vous ferons parvenir à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/10154756> . Cordialement, Le pôle d'évaluation domaniale